

Annexe au Règlement 2022 : Prix Spéciaux

Tous les ans le Prix Italia décerne des Prix Spéciaux.

Le Prix Italia 2022 prévoit les Prix suivants :

- **PRIX SPECIAL EN HONNEUR AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE**

Comme à chaque nouvelle édition, le Prix Italia décerne un Prix Spécial en honneur au président de la République italienne. La récompense est attribuée par un Jury composé de personnalités de renommée internationale invitées par le Prix Italia. Le Secrétariat organise pour ledit Jury une pré-écoute et un pré-visionnage en ligne des productions radio, TV et des projets web présélectionnés par les Jurys du Concours officiel (21 productions radio, 21 productions TV et 21 projets web). Au cours du festival, le Jury se réunit en ligne pour élire l'œuvre radio, TV ou multimédia lauréate se distinguant pour son contenu de haute qualité artistique et culturelle.

- **PRIX SPECIAL PRIX ITALIA-FIDA-COPEAM**

1. Mission

La soutenabilité est le thème principal du Concours de la 74^e édition du Prix Italia (dénommé ci-après « Prix Italia »). Par conséquent, cette année, nous avons instauré le Prix Spécial Prix Italia-FIDA-COPEAM (dénommé ci-après « Prix Spécial »), fruit d'un accord passé entre la RAI, le FIDA et la COPEAM. Le Prix Spécial vise à promouvoir et développer la sensibilisation à la soutenabilité environnementale à travers les médias.

La RAI, concessionnaire du service public radio, TV et multimédias, est l'organisatrice du Prix Italia qui, depuis 1948, promeut et récompense la qualité, l'innovation et la créativité des productions radio, TV et multimédias.

Le FIDA est une institution financière internationale et une agence spécialisée des Nations Unies qui s'attache à transformer les économies rurales et les systèmes alimentaires en les rendant plus inclusifs, plus productifs, résilients et soutenables.

La COPEAM est une association à but non lucratif, consacrée au dialogue interculturel et à la coopération internationale dans le bassin méditerranéen, à travers l'implication des principaux acteurs publics, privés et institutionnels du secteur audiovisuel.

2. Participation

Tous les organismes membres du Prix Italia peuvent participer au Prix Spécial gratuitement en soumettant une production audiovisuelle (radio, TV, web) de tout genre et format. Chaque organisme peut présenter une seule production au Prix Spécial, conformément au ci-après art. 4.

3. Lauréat et récompense

Le Prix Spécial sera attribué à la meilleure production en lice qui traitera de sujets propres aux pays en développement tels que, à titre d'exemple, la sécurité alimentaire, l'émancipation de la femme, le chômage chez les jeunes, la Covid-19 et ses impacts, les changements climatiques et l'adaptation, le déclin de la biodiversité, la faim et la nutrition, les populations autochtones, la pauvreté, les phénomènes migratoires et les conflits.

Le prix en numéraire de 4.000,00 euros brut sera octroyé par le FIDA (par le biais de la COPEAM) à l'organisme lauréat du Prix Spécial. Deux mentions spéciales pourront également être attribuées.

4. Modalité d'inscription des productions

A la fin de la procédure d'enregistrement d'une ou de plusieurs productions au Concours officiel du Prix Italia, les organismes participants pourront soumettre une seule de ces productions au concours Prix Spécial. Il est précisé que seules les productions en lice au Concours officiel pourront participer au Prix Spécial.

5. Jury et critères

Le Prix Spécial sera attribué par un jury composé d'experts en soutenabilité, dont des représentants du FIDA et de la COPEAM, sur invitation du Secrétariat du Prix Italia. Pour évaluer les œuvres en lice, le Jury devra tenir compte des critères listés ci-après requis, en outre, par les organismes partenaires promoteurs du Prix Spécial :

- Développer la sensibilisation de la société à l'adaptation aux changements climatiques ou au déclin de la biodiversité et ses conséquences ;
- Inspirer et éduquer le public à faire des choix personnels responsables et respectueux de l'environnement ;
- Mettre en lumière la complexité des problématiques liées à la soutenabilité, notamment la convergence des aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Les jurés devront, par ailleurs, prendre en considération les critères suivants :

- L'impact du sujet traité sur le public de référence et son potentiel d'incitation au débat et/ou au déclenchement d'un changement social ;
- La créativité et le caractère novateur de la narration ;
- L'usage éclairé de la technologie pour optimiser la réalisation, la divulgation de la production et l'implication du public.

6. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent Règlement « Prix Spécial Prix Italia-FIDA-COPEAM », fera foi le Règlement Radio, TV et Web du Prix Italia 2022.

- **PRIX SPECIAL JURY DES ETUDIANTS**

Cette année, le Prix Italia souhaite la bienvenue à un Jury composé d'étudiants des Universités du territoire. Ce Jury récompensera les projets web en lice dans la catégorie web. Les jurés visionneront les projets avant l'ouverture du festival et se réuniront en une session de travaux en ligne qui se conclura par un vote final pour élire le lauréat du Concours.

- **PRIX SPECIAL SIGNIS**

Signis – l'Association Catholique Mondiale pour la Communication – à laquelle adhèrent des associations de 140 pays du monde décernera de nouveau en 2022 un Prix Spécial à la production en lice au Concours TV qui contribuera au mieux à la promotion des valeurs humaines.